ANNEE 2015

ANNEE 2015

RESOLUTIONS DE LA 17ième SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX

Le Conseil des Bureaux de la Carte Rose CEMAC, s'est réunie en sa 17ième Session Extraordinaire du 15 au 19 juin 2015 au siège de l'Organe de Gestion du Bureau National de la Carte Rose CEMAC du Gabon à Libreville.

Les Délégués qui se sont réjouis du bon déroulement des travaux et de l'atmosphère qui a prévalu tout au long de leur séjour à Libreville, ont adopté les résolutions suivantes :

I. Rapport semestriel d'activités et suivi de l'exécution des résolutions

Le Conseil des Bureaux, après avoir suivi les exposés du Secrétariat Général Permanent et ceux des Bureaux Nationaux, a approuvé lesdits rapports semestriels sur leurs activités.

Par ailleurs, le Conseil a recommandé aux Bureaux Nationaux de faire parvenir dorénavant, au Secrétariat Général Permanent, dans un délai de deux (02) mois et ce avant le 31 décembre de l'exercice, la synthèse de leurs rapports d'activités afin de les faire ressortir dans les dossiers des travaux des prochaines sessions ordinaires.

En outre, le Conseil ayant constaté des retards significatifs dans la mise en forme et la notification des sentences arbitrales, a instruit le Secrétaire Général Permanent à l'effet de prendre toutes les mesures adéquates, en vue de mettre à la disposition de chaque Bureau National, les résolutions et autres sentences arbitrales au terme des travaux de chaque session.

II. Normalisation des états financiers de synthèse et certification des comptes annuels du Secrétariat Général Permanent

Le Conseil,

Après avoir suivi l'exposé afférent à la recommandation des auditeurs externes sur la bonne gouvernance des Institutions, a instruit le Secrétaire Général Permanent à prendre à l'immédiat des dispositions adéquates en vue de procéder à la normalisation et à la certification de l'ensemble des états financiers annuels du Secrétariat Général Permanent, de procéder à la séparation de fonctions d'ordonnateur du budget et d'Agent Comptable.

III. Mise en conformité des textes portant sur le règlement financier du Secrétariat Général Permanent

Après avoir suivi l'exposé afférent au règlement financier du Secrétariat Général Permanent, après débat,

Le Conseil a pris acte et a instruit le Secrétaire Général à l'effet d'élaborer et de proposer un projet de règlement financier du Secrétariat Général Permanent conforme au règlement financier de la Commission CEMAC et ce en collaboration avec les Bureaux Nationaux.

Ce projet devrait prendre en compte, les recommandations du Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable, les états financiers de synthèse exigibles, la séparation des pouvoirs dans la gestion financière ainsi que l'obligation de certification des états financiers annuels.

IV. Régularisation des charges salariales

Le Conseil des Bureaux, après avoir pris acte des conclusions de la Commission de Contrôle et de Vérification, relatives au reversement des retenues sur salaires du personnel à statut non diplomatique, a instruit le Secrétaire General à l'effet de procéder dans les meilleurs délais à la liquidation des charges sociales et parafiscales vis-à-vis des Administrations compétentes.

V. Relocalisation du Secrétariat General Permanent de la Carte Rose CEMAC.

Le Conseil,

Prenant acte du Communique Final issue de la dernière Conférence des Chefs d'Etat, a instruit le Secrétaire General Permanent, à l'effet d'élaborer et de soumettre au conseil un plan détaillé de relocalisation de l'Institution à Bangui.

VI. Délai de transmission des notifications aux Bureaux Nationaux

Le Conseil,

Prenant acte des difficultés d'interprétation de l'article 20 de la Décision N°06 /CRC/CB/06 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission d'Arbitrage, après débat, a fixé le délai de transmission aux compagnies d'assurance les notifications du Secrétariat General Permanent, par les Bureaux Nationaux à 72 heures ouvrées.

VII. Organisation d'un séminaire sous régional par les Bureaux Nationaux

Le Conseil,

Prenant acte de la nécessité de sensibiliser au maximum les autorités administratives en charge du contrôle des véhicules sur les axes routiers, et afin d'éviter les entraves à la libre circulation des personnes et des biens, notamment la confiscation des véhicules étrangers et la séquestration des conducteurs de ces véhicules,

Le Conseil a instruit le Secrétaire General Permanent , à l'effet de réaliser une étude de faisabilité d'un séminaire international à l'échelle sous régional sur la sensibilisation des forces de l'ordre en charge du contrôle routier et sur la sécurisation et l'authenticité des cartes roses distribuées par les Bureaux Nationaux des Etats membres de la CEMAC aux automobilistes.

VIII. Information des missions diplomatiques des pays membres de la zone CEMAC

Le Conseil,

Prenant acte de l'exposé relatif aux observations des auditeurs sur la publication des actes issues des Sessions du Conseil, a instruit le Secrétaire General Permanent à l'effet de transmettre régulièrement aux missions diplomatiques de la zone CEMAC accréditées dans le pays du siège les comptes rendu des assises du Conseil.

IX. Saisine du Secrétariat Général Permanent par les Bureaux Nationaux aux fins d'inscription des dossiers sinistres au rôle du greffe de la Commission d'Arbitrage.

Le Conseil,

Ayant constaté des disfonctionnements dans le suivi du règlement des dossiers sinistres transfrontaliers recommande aux Bureaux Nationaux l'application stricte des articles 6, 7 et 8 de la Décision N°06/CRC/CB/06 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission d'Arbitrage.

Toutefois, les Bureaux Nationaux ont la faculté d'inscrire, au cours d'une session du Conseil, un dossier sinistre au rôle du Greffe de la Commission d'Arbitrage après consentement mutuel des parties.

Fait à Libreville, le 19 juin 2015

Le Secrétaire Général Permanent

NYAP SEIDOU

Le Président du Conseil des Bureaux

MBIFOYO TABANE Parfait

RESOLUTIONS DE LA 18ième SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX

Le Conseil des Bureaux de la carte Rose CEMAC, s'est réunie en sa 18ième Session Ordinaire du 19 au 22 janvier 2015 au Centre d'Etude et de Formation pour Développement (CEFOD) de N'Djamena.

Les délégués qui se sont réjouis du bon déroulement des travaux et de l'atmosphère qui a prévalu tout au long de leur séjour à N'Djamena, ont adopté les résolutions suivantes :

I. Rapport d'activités

Le Conseil des Bureaux a approuvé les rapports du Secrétariat Général Permanent ainsi que ceux des Bureaux Nationaux sur leurs activités en 2014.

Par ailleurs, le Conseil a instruit le Secrétaire Général Permanent, à l'effet de faire dorénavant ressortir dans les dossiers des travaux des prochaines sessions ordinaires, la synthèse des rapports d'activités des Bureaux Nationaux.

Enfin, le Conseil, après avoir pris acte de la requête formulée par le représentant du Bureau National de la Guinée Equatoriale, sur la nécessité de procéder à la création d'un Bureau National,

a instruit le Secrétaire Général Permanent, à l'effet de diligenter une mission de sensibilisation, auprès des hautes autorités de la Guinée Equatoriale, et d'adresser au préalable, une correspondance au chef de Département en charge du secteur des assurances, par le truchement du Directeur des assurances, afin de les remercier et de les informer de l'imminence de la visite d'une Délégation du Secrétariat Général Permanent de la Carte Rose.

II. Renouvellement des Organes du bureau du Conseil

Le Conseil des bureaux a élu au poste de Président et de vice-Président du Conseil des Bureaux Messieurs MBIFOYO TABANE Parfait du Bureau National de la Centrafrique et OLANDZOBO Claver du Bureau National du Congo, pour une durée de deux années.

Par ailleurs, le Conseil a également élu en qualité de membres de la Commission de Contrôle et de Vérification, Messieurs NGOUVENDA David et DODESSA JOSEPH du Bureau National de la Centrafrique, pour une durée de deux années.

III. Secrets des délibérations

Le Conseil des Bureaux a réitéré aux délégués la nécessité des secrets des délibérations prises en assemblée.

IV. Plan stratégique développement du Secrétariat Général Permanent

Le conseil,

après avoir pris acte, du plan triennal proposé, a instruit le Secrétaire Général Permanent à l'effet de mettre un accent particulier sur la communication institutionnelle et de procéder dans les plus brefs délais, à l'étude de faisabilité de la création d'un site web de l'Institution.

V. Rotation par ordre alphabétique des Etats membres au sein des postes de responsabilités du Conseil des Bureaux

Le Conseil,

Prenant acte des mécanismes d'élection et de nomination des responsables aux postes de responsabilités au sein du Conseil des Bureaux, réitère les dispositions fixées par la Conférence des Chefs d'Etats sur le respect du principe de la rotation par ordre alphabétique des Etats membres.

VI. Exécution des missions du secrétariat Général Permanent du Conseil des bureaux

Le conseil,

Prenant acte des suggestions de la Commission de Contrôle et de Vérification, rapporte les dispositions antérieures relatives à la fixation d'une durée minimale de (08) huit jours de mission et par contre, laisse la responsabilité de l'appréciation de la durée effective de la mission au Secrétaire Général Permanent.

VII. Comptes de l'exercice 2014

Le Conseil des Bureaux a adopté les comptes de l'exercice 2014 et a donné quitus au Secrétaire Général Permanent du Conseil de sa gestion de l'exercice 2014.

VIII. Budget de l'exercice 2015

Le Conseil des Bureaux du Secrétariat Général Permanent de la Carte Rose CEMAC, après avoir suivi le plan général d'action et en avoir pris acte, après examen du projet de budget, et y avoir donné des recommandations dans l'exécution effective et après débats, approuve et arrête le budget général du Secrétariat Général Permanent, pour l'exercice 2015, en recettes et en dépenses à la somme de deux cent quatre-vingt-dix millions huit trois cent soixante et quatre mille quatre-vingt-dix-sept francs CFA (298 364 097 F CFA)

IX. Dates et lieux

Le Conseil des Bureaux a décidé de tenir du 15 au 19 juin 2015, à Libreville en République Gabonaise, la 16ième Session Extraordinaire, et à Brazzaville au Congo, la 19ème Session Ordinaire en janvier 2016.

Fait à N'Djamena, le 20 janvier 2015

Le Secrétaire Général Permanent

NYAP SEIDOU

Le Président du Conseil des Bureaux

MBIFOYO TABANE Parfait